



CHARTRE DU CLUB

La prise d'une licence implique l'acceptation de la charte du club

✓ **PREAMBULE**

Les membres du comité directeur, les éducateurs, les juges ainsi que l'ensemble des intervenants qui font vivre le club sont **bénévoles**. A ce titre, ils consacrent beaucoup de leur temps personnel afin d'assurer les entraînements, les déplacements, gérer la vie administrative, organiser les manifestations, etc...

✓ **POLITIQUE SUR LE PRIX DES LICENCES**

Les prix des licences sportives sont constitués de plusieurs éléments (redevance à la FFA, assurance, ..). Le comité directeur réaffirme sa volonté de maintenir le prix des licences au plus bas en décidant de fixer des tarifs « prix coûtant ». Le club ne tire aucun bénéfice de la vente des licences ; aussi, afin de continuer à maintenir ces coûts, l'association a besoin de gagner de l'argent sur l'organisation de manifestations (trail, montée de la croix, ...).

✓ **IMPLICATION DES LICENCIÉS (et des parents pour les mineurs) DANS LA VIE DU CLUB**

Chaque licencié s'engage dans la vie du club en apportant une aide ponctuelle (dans la limite de ses disponibilités), une ou plusieurs fois dans l'année, pour l'organisation des manifestations qui constituent une part importante du budget sans laquelle l'association ne serait pas en mesure de fonctionner.

Il pourra aider notamment pour les actions suivantes :

. mise en place stands, tentes, etc..., bénévole sur la manifestation (buvette, signaleur, etc..), ou toute autre action nécessaire pour aider les organisateurs.

Liste et dates des manifestations nécessitant l'aide de bénévoles (saison 2019/2020) :

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| - Montée de la Croix | 06 octobre 2019 |
| - Cross du SAA | 24 novembre 2019 |
| - Trail des Eduens | 05 avril 2020 |

Les athlètes qui ne peuvent pas aider, notamment du fait de leur engagement sportif, sur les épreuves organisées par le club, sont encouragés à proposer une ou plusieurs personnes de leur entourage pour compléter le besoin éventuel de bénévoles.

✓ **LES ATHLETES**

Ils s'engagent, en concertation avec leur entraîneur, à être présents sur les épreuves auxquelles le club participera. Leur participation, sur sollicitation de leur entraîneur, est impérative lors des 2 tours d'interclubs (3 et 17 mai 2020) -sauf cas de force majeure- qui sont importants puisqu'ils permettent d'établir le niveau dans lequel le club évolue.

De même, **les parents des athlètes** mineurs veilleront à ce que leurs enfants soient présents aux compétitions inscrites au calendrier du club (liste et dates fournies en début de trimestre).

✓ **LES PARENTS ET L'ECOLE D'ATHLETISME**

Précision : le nombre d'enfants inscrits à l'école d'athlétisme est volontairement limité. Chaque année nous refusons des enfants. Par respect pour les encadrants bénévoles, il est rappelé que l'école d'athlétisme n'est pas une garderie.

Les enfants inscrits doivent être en mesure de respecter les consignes données et s'engagent à être disciplinés. Ils s'engagent à venir à toutes les séances d'entraînement programmées et à arriver à l'heure.

Les parents des athlètes de l'école veilleront à ce que leurs enfants soient présents aux entraînements. Ils s'engagent à faire participer leurs enfants aux différentes compétitions inscrites au calendrier. Les enfants seront impérativement présents -sauf cas de force majeure- lors des 4 compétitions organisées par le club :

- Courses jeunes de la montée de la croix (6 octobre 2019)
- CROSS DU S.A.A (24 novembre 2018)
- KID'S ATHLE (mois de mars date à préciser),
- COURSE DES PETITS GAULOIS (course du trail des Eduens le 5 avril 2020)

Les parents s'engagent également à accompagner à tour de rôle leurs enfants lors des compétitions et à aider les encadrants selon les besoins (kid's athlé, déplacements sportifs ou sorties club, ...).